

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCogne
COMITE SYNDICAL
A BELIN-BELIET (33)
Séance du 22 septembre 2021
Délibération n°90

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt et un, le mercredi 22 septembre à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BÉLIET (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 14 septembre 2021

Étaient Présents : M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de Mme LARRUE Marie et de M. MARTINEZ Manuel, M. BACHÉ Alain, M. DUFAY Michel, M. SORE Serge portant pouvoirs de M. LAGRAVE Renaud et de Mme WEBER Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoir de M. GILLÉ Hervé, M. COUTIERE Dominique portant pouvoir de M. CARRERE Paul, Mme VALIORGUE Magali, Mme BREQUE Claudie, Mme LONGUET Anne-Sophie, M. BOUFFIN Yann, M. FORET Thierry, M. LASSALLE Jean-Claude, M. SARTRE Philippe, M. TULARS Bernard, M. BLANC -SIMON Jean Luc, M. DECLERCQ Cyrille, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et de M. PAIN Cédric, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, Mme MARIE Lucie, Mme MESPLES Olga, Mme TAPIN Maylis.

Absents excusés (pouvoirs) : M. LAGRAVE Renaud ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme WEBER Sophie ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, Mme LARRUE Marie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à M. COUTIERE Dominique, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. MARTINEZ Manuel ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine.
Absents : M. BAUDE Vital (excusé), Mme LE YONDRE Nathalie (excusée), M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. PAPADATO Patrick (excusé), Mme ARDOUIN Aimée (excusée), M. LANUSSE Denis, (excusé), M. SAINTORENS Denis (excusé), Mme TOSTAIN Emmanuelle (excusée), M. DURRIEU Michel.

**VIE INSTITUTIONNELLE :
INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL**

Vu le décret n° 2014-50 du 21 janvier 2014 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional des Landes de Gascogne ;

Vu les statuts du Parc naturel régional approuvé par arrêté préfectoral du 1^{ER} juillet 2021 ;

Vu les désignations du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, du Conseil Départemental de la Gironde et du Conseil Départemental des Landes consécutivement aux élections régionales et départementales

Vu les Procès-verbaux des réunions du 13 septembre 2021 du Collège des Communes du Parc

Il convient de :

- **PROCEDER** à l'installation des nouveaux membres qui ont été désignés conformément aux articles 9 et 9.1 des statuts rappelé ci-après :

« Le Syndicat Mixte est administré par un Comité Syndical composé de membres avec voix délibératives et de partenaires associés sans voix délibératives »...

Article 9.1 – Membres du Syndicat Mixte avec voix délibératives

Les membres du comité syndical avec voix délibératives sont des élus désignés par les collectivités et établissements adhérents au Syndicat Mixte et ayant approuvé la Charte du Parc.

Ces membres sont répartis par collège.

Collège du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine :	9 délégués
Collège des Conseils Départementaux:	4 délégués
Collège des Communes :	14 représentants désignés par le collège des communes
Collège des EPCI à fiscalité propre :	7 délégués
Collège des Villes ou agglomérations portes :	3 délégués

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20210922-90-2021-DE
Date de télétransmission : 23/09/2021
Date de réception préfecture : 23/09/2021

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE COMITE SYNDICAL A BELIN-BELIET (33)	Séance du 22 septembre 2021 Délibération n°90
---	--

Membres du Syndicat Mixte	Nombre de représentants	Nombre de voix par représentant	Voix exprimées
Conseil Régional	9	4	36
Conseil Départemental de la Gironde	4	3	12
Conseil Départemental des Landes	4	3	12
Communes	14	2	28
EPCI	7	1	7
Mont de Marsan, Bordeaux, Saugnac et Muret	3	1	3
	41		98

Le mandat de membre du comité syndical expire avec la fin du mandat au titre duquel les délégués ont été désignés.

Article 8.4 – Collèges des partenaires associés du Comité Syndical

Les membres de ce collège n'ont pas de voix délibérative.

- 2 représentants du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional ;
- Le Président du Conseil Scientifique et Culturel ou son représentant ;
- 1 représentant des Chambres d'Agriculture des Landes et de la Gironde ;
- 1 représentant des Chambres de Commerce et d'industrie de Bordeaux et des Landes ;
- 1 représentant des Chambres des métiers de la Gironde et des Landes ;
- 1 représentant du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest ;
- 1 représentant du Centre régional de la propriété forestière d'Aquitaine;
- 1 représentant des Fédérations départementales de Chasse de la Gironde et des Landes ;
- 1 représentant des Fédérations départementales Pêche de la Gironde et des Landes ;
- 1 représentant de la SEPANSO ;
- 1 représentant de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) ;
- 1 représentant du Conservatoire Botanique National Sud atlantique ;
- 1 représentant du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon et son Ouvert ;
- 1 représentant du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres ;
- Les conseillers départementaux du territoire du Parc qui ne siègeraient pas au Comité Syndical à un autre titre.

Il est donc procédé à l'installation des membres du Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion et d'aménagement du Parc naturel régional des Landes de Gascogne :

Représentants le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine :

- Monsieur BACHÉ Alain
- Monsieur BAUDE Vital
- Monsieur DUFAY Michel
- Monsieur DURRIEU Michel
- Monsieur LAGRAVE Renaud
- Madame LE YONDRE Nathalie
- Monsieur SORE Serge
- Monsieur TAUZIN Arnaud
- Madame WEBER Sophie

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20210922-90-2021-DE
Date de télétransmission : 23/09/2021
Date de réception préfecture : 23/09/2021

Représentants le Conseil Départemental de la Gironde :

- M. GILLÉ Hervé
- M. GLEYZE Jean-Luc
- Mme PIQUEMAL Sophie
- Mme LARRUE Marie

Représentants le Conseil Départemental des Landes :

- M. CARRERE Paul
- M. COUTIERE Dominique
- Mme VALIORGUE Magali
- Désignation à venir

Représentants du Collège des Communes :

○ **Gironde :**

- Mme ARDOUIN Aimée (St Symphorien)
- M. DECLERCQ Cyrille (Belin-Béliet)
- M. DEDIEU Vincent (Origne)
- Mme DESMOULIN Karine (Le Teich)
- Mme MARIE Lucie (Goualade)
- M. PAIN Cédric (Mios)
- Mme TOSTAIN Emmanuelle (Lugos)

○ **Landes :**

- M. BLANC-SIMON Jean-Luc (Brocas)
- M. DUNOGUES Yves (Labouheyre)
- M. ICHARD Vincent (Moustey)
- M. LANUSSE Denis (Vert)
- Mme MESPLES Olga (Lencouacq)
- M. SAINTORENS Denis (Pissos)
- Mme TAPIN Maylis (Solférino)

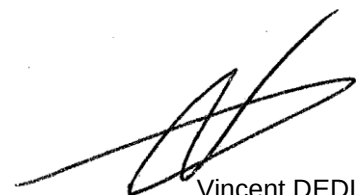
Représentants du Collège des E.P.C.I.

- M. DELUGA François (COBAS)
- M. MARTINEZ Manuel (COBAN)
- M. LASSALLE Jean-Claude (CdC Sud Gironde)
- M. FORET Thierry (CdC Val de l'Eyre)
- M. TULARS Bernard (CdC Bazadais)
- M. BOUFFIN Yann (CdC Cœur Haute Lande)
- M. SARTRE Philippe (CdC Cœur Haute Lande)

Représentant de Mont de Marsan, Bordeaux, Saugnac et Muret

- Mme BREQUE Claudie Le Marsan Agglo
- M. PAPADATO Patrick Bordeaux Métropole
- Mme LONGUET Anne-Sophie Saugnac et Muret - Ville Porte

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 23 septembre 2021



Vincent DEDIEU
Président du Syndicat Mixte